

**DEPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR  
CANTON DE CHARTRES 3  
CHARTRES MÉTROPOLE  
COMMUNE DE SAINT-AUBIN-DES-BOIS**

**Réunion ordinaire du 15 JUIN 2021  
Convocation du 08 JUIN 2021**

**Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire le MARDI 15 JUIN 2021 à 20 H 30 à la salle communale (pour respecter les gestes barrières et la distanciation) sous la présidence de M. Guy MAURENARD, Maire, et s'est achevée à 21 H 55.**

**Présents :**

**Mesdames Isabelle BONVALLET, Béatrix HALLAY, Sophie PIEDAGNIEL, Françoise POULAIN, Daphnée BOTTIN, Chantal FOURMONT LÉTANG. Messieurs Thomas DZIEZUK, Michel GUESNET, Dominique LAIGNEAU, Sylvain TRICHEUX, Grégory LEGUAY, Thierry MOMMESSIN.**

**Absentes excusées :**

**Mme Evelyne TROCHERIE donne pouvoir à M. Sylvain TRICHEUX,  
Mme Marie-Pierre CHATOUX donne pouvoir à Mme Chantal FOURMONT LÉTANG.**

**Secrétaire de séance : M. Thomas DZIEZUK.**

**Le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la dernière séance.**

---

**- ORGANISATION DU BUREAU DE VOTE POUR LES ÉLECTIONS DU 20 ET 27 JUIN 2021,**

M. le Maire demande au Conseil Municipal de s'inscrire pour la permanence des élections départementales et régionales du 20 et 27 juin 2021.

**- MAITRISE D'OEUVRE POUR LA RUE DU CHATEAU D'EAU,**

M. le Maire a présenté au Conseil Municipal un devis de la société Paysage et Territoire, concernant une mission de maîtrise d'oeuvre relative à l'aménagement de la rue du Château d'eau et des deux mares, pour un montant total HT de 35.730,00 €, soit une TVA de 7.146,00 € et un montant total TTC de 42.876,00 €.

Répartition interne groupement :

PAYSAGE ET TERRITOIRE (mandataire) 21.080,00 € HT et IRIS CONSEIL (co-traitant) 14.650,00 € HT.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte ce devis et donne tous les pouvoirs à M. le Maire pour signer tout document se rapportant à ce dossier.

**- DEMANDE D'UN AGRICULTEUR POUR L'ACQUISITION D'UNE PARCELLE COMMUNALE A L'ENTRÉE DU VILLAGE, AFIN D'Y CONSTRUIRE UN HANGAR,**

Suite à la demande d'un agriculteur de la commune, concernant la construction d'un hangar sur une parcelle appartenant à la commune de Saint-Aubin-des-Bois, le Conseil Municipal, après délibération, émet un avis défavorable par 9 voix contre, 4 abstentions et 2 voix pour.

Les raisons évoquées concernant ce refus sont que la commune ne souhaite pas se séparer d'une réserve foncière et aussi pour des raisons paysagères.

**- MISE EN PLACE DU RÉGIME INDEMNITAIRE DE FONCTIONS, DE SUJÉTIONS, D'EXPERTISE ET D'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP),**

Après délibération, le Conseil Municipal a validé à l'unanimité, la mise en place du régime indemnitaire des fonctions, de sujétions, d'expertise et d'engagement professionnel (RIFSEEP).

Les dispositions telles que citées dans la délibération prendront effet au 01 septembre 2021.

**- SUPPRESSION ET CREATION D'EMPLOI D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1ère CLASSE (quand modification de la durée excède 10%),**

Le Maire rappelle au Conseil municipal :

– qu'en application de l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité territoriale.

– que le Comité Technique (CT) doit être consulté :

– sur la suppression d'un poste en application de l'article 97 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

– pour toute modification de durée hebdomadaire de travail assimilée à une suppression de poste puis à une création de poste :

– d'agents à temps complet,  
– ou d'agents à temps non complet affiliés à la CNRACL (tous emplois confondus), qui dépasse 10% de l'emploi d'origine (à la hausse ou à la baisse),  
– ou d'agents à temps non complet affiliés au régime général et à l'IRCANTEC

– pour toute réorganisation de service.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant l'avis du Comité Technique en date du 31 mai 2021,

Considérant le tableau des effectifs adopté par le Conseil Municipal,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **ACCEPTTE** la suppression d'un poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe à 16 heures. Cette suppression a été soumise à l'avis du CT et a obtenu un avis favorable enregistré sous le N°1.074.21 en date du 31 mai 2021, et la création d'un poste permanent d'adjoint administratif principal de 1ère classe à temps complet pour exercer les fonctions de secrétaire de mairie.
- **DECIDE** d'adopter la modification du tableau des emplois en conséquence.
- **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi est inscrit au budget, chapitre 64.

**- BUDGET PRIMITIF 2021 COMMUNE (décision modificative),**

Suite au courrier de la Préfecture d'Eure-et-Loir reçu le 15 juin 2021 en mairie, M. le Maire a présenté au Conseil Municipal les transferts de crédit qu'il y a lieu d'effectuer, sur le budget primitif 2021 de la commune de Saint-Aubin-des-Bois.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ces transferts de crédit. Les modifications opérées sont mises en annexe de la délibération.

## DIVERS

**M. le Maire Guy MAURENARD** a présenté le courrier d'une administrée demandant la modification du PLU, pour une parcelle au hameau de Chazay lui appartenant. Une réponse négative va être adressée par courrier, avec des explications.

**Mme Daphnée BOTTIN** demande la date d'accessibilité à la fibre, il semblerait que la distribution soit effective avant la fin de l'année lui a répondu M. le Maire.

**Mme Isabelle BONVALLET** a créé un flyer, afin d'inviter les habitants de la commune à la journée de ramassage des déchets organisée le samedi 04 septembre 2021 de 14h00 à 18h00. Le Conseil Municipal en a pris connaissance et l'information sera relayée sur l'application PanneauPocket.

**M. Michel GUESNET** informe que le passage des « Maisons Fleuries » se déroulera bien le 28 juin 2021, mais à 17 heures 30.

Le Maire  
Guy MAURENARD

